

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Roseline Georges	Numéro de permis 2024037	Date d'inspection Le 28 août 2025	
Nom de l'établissement La garderie du petit nid douillet		Numéro de téléphone (506) 253-3566	
Adresse 26 rue Du Moulin Verret NB E3V 4M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	15 sept. 2025	
Commentaires : Les pratiques de feu devront être débutées et écrites dans le tableau, Annexe 16. Une photo me sera envoyée d'ici la mi-septembre.			

Commentaires généraux
<p>Visite en après-midi avec l'inspectrice, Observation de la collation (chips ou popcorn). Discussion avec l'exploitante concernant les incidents mineurs qui devront être dans le dossiers de l'enfant et signer par le parents. Discussion avec l'exploitante concernant la section désignation (10hrs de développement professionnel, le plan amélioration de la qualité à venir) suite au cours en ligne de 90hrs. Remis: le curriculum francophone éducatif du NB et les cahiers.</p>

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 28 août 2025

Date

original signé par
Roseline Georges

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 28 août 2025

Date